

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 MAI 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Exploitation du parc de
stationnement Château,
de la gare routière et du
parc à cycles –
Convocation de la
commission consultative
des services publics
locaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 mai 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 8 juin 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 juin 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 27 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD*

*Monsieur FRUCHARD (sauf pour le dossier 10 C 00, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 C 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Madame BÈLE à Monsieur LAMY
Monsieur RAVEL à Madame GOMMIER
Monsieur FAVREAU à Monsieur MAILLARD
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

N° DE DOSSIER : 10 C 08

OBJET : EXPLOITATION DU PARC DE STATIONNEMENT CHÂTEAU, DE LA GARE ROUTIÈRE ET DU PARC À CYCLES – CONVOCATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les modes de gestion de l'exploitation du parc de stationnement Château, d'une part, et de l'exploitation de la nouvelle gare routière et du futur parc à cycles, d'autre part, doivent être déterminés.

I- Parc de stationnement Château

Une 1^{ère} convention a été conclue entre la Ville et la société des Parkings Souterrains du Huitième arrondissement (Vinci Park) le 15 juin 1970 pour la construction et l'exploitation du parc relais « P1 ». Dans le cadre de l'extension du parking réalisée sous les jardins du parc du Château « P2 », la Ville et le délégataire ont décidé de mettre un terme à la première convention et de conclure un nouveau traité de concession du 25 septembre 1979 pour une durée de 30 ans. Le contrat actuel se terminera le 2 février 2011.

Dans le cadre de la concession, trois avenants ont été conclus :

- Avenant n° 1 du 19 juin 1985 : cessation de l'exploitation du parking de surface des Coches (200 places de stationnement supprimées) ;
- Avenant n° 2 du 29 novembre 1990 : résiliation de la concession de stationnement payant sur voirie et rénovation du parc de stationnement ;
- Avenant n° 3 du 22 mai 2007 : remplacement de l'ascenseur existant côté rue de la Salle par un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite depuis le parvis de la place du Château.

Les résultats de l'exploitation sur les derniers exercices sont les suivants :

Année	Fréquentations horaires	Recettes en €
2006	307 850	1 640 989
2007	277 971	1 653 280
2008	272 597	1 636 988

À l'échéance de ce contrat, différents modes de gestion peuvent être envisagés.

Dans le cadre d'une éventuelle délégation de service public et en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, la Commission consultative des services publics locaux doit être consultée sur le mode de gestion qu'il convient de retenir pour l'exploitation de ce parking.

II- Gare routière et parc à cycles

Dans le cadre de l'aménagement du pôle urbain de la gare RER, une nouvelle gare routière a été installée. En outre, il est prévu l'aménagement d'un parc à cycles de 150 places vélos et d'environ 50 places motos. Les travaux d'aménagement du parc à cycles s'achèveront fin 2010.

Il est envisagé de confier la gestion de cette gare routière et de ce parc à cycles à une société privée dans le cadre d'une délégation de service public.

Conformément à la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, le lancement d'une procédure de délégation de service public peut être envisagé pour la désignation d'un nouveau titulaire.

En conséquence et en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, la Commission consultative des services publics locaux doit être consultée le mode de gestion qu'il convient de retenir pour l'exploitation de la gare routière et du parc à cycles.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à convoquer la Commission consultative des services publics locaux pour l'examen du mode de gestion de l'exploitation du parc de stationnement Château, d'une part, et du mode de gestion de l'exploitation de la gare routière et du parc à cycles, d'autre part.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines